



Assemblée générale

Distr. limitée
11 décembre 2023
Français
Original : anglais

Dixième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

États-Unis d'Amérique* : amendement au projet de résolution [A/ES-10/L.27](#)

Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires

Après le paragraphe 1, insérer le paragraphe suivant :

Rejette et condamne sans équivoque les attentats terroristes odieux perpétrés par le Hamas en Israël depuis le 7 octobre 2023 et la prise d'otages ;

* Toute modification apportée à la liste des auteurs sera consignée dans le procès-verbal de la séance.

